

SGBV

09 Avril 2014

Bulletin Officiel de la Cote

Avis n°21/14

Portant modulation des écarts maximaux des titres

Article1 :

Conformément à la décision du comité de négociation réuni en date du 20 Juin 2012, les écarts autorisés pour la séance de négociation n° 1382 du 14 avril 2014 seront comme suit :

Titre	ALL	AUR	SAI	ROUI	DH16	SZ14
Ecart maximal	10%	10 %	5 %	5 %	1%	2%

Article 2 :

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel de la Cote.